



Association Sportive Automobile du JURA

5 rue de la nue - 25270 LEVIER

Téléphone mobile: 06.79.77.39.35

E-mail : asa.jura@laposte.net Site Internet : www.asajura.fr

37^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DES MONTS DU JURA REGLEMENT PARTICULIER 10 et 11 Août 2019

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du JURA

Organise le Samedi 10 et Dimanche 11 Août 2019, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve automobile régionale dénommée :

37^{ème} COURSE DE COTE DES MONTS DU JURA.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne **2019** (coefficient 1), le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2019, le Challenge ASA JURA 2019.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro **58** en date du **04/062019**, et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation numéro **428** en date du **04/06/ 2019**.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. M. Michel POIVEY	Licence n°12507
Commissaires Sportifs	Mme. HIRN FLORENCE	Licence n° 128935
	M.RODRIGUEZ Jean - Jacques	Licence n° 6857
Directeur de Course :	M.BENOIT Hubert	Licence n° 3617
Directeurs de Course Adjoint :	M.LAFORGUE Patrice	Licence n° 232773
Directeurs de Course Adjoint :	M.TRONTIN Thierry	Licence n°187858
Commissaire Technique responsable :	M.GUYOT Michel	Licence n°4432
Commissaire Technique:	M. CUENOT Claude	Licence n°4454
Commissaire Technique stagiaire :	M. DUPONCHELLE Daniel	Licence n°232697
Médecin responsable :	Docteur	
Chargé de la mise en place des moyens :	M.	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M. CUNY Jacques	Licence n°3036
Chargé de presse :	M. GUINCHARD Raymond	
Relation Commissaires :	M. Daniel LAMARCHE	Licence n°
Chronométrateurs :		

1.2P. Horaires :

- Clôture des engagements : le lundi 5 Août 2019 à minuit
- Publication de la liste des engagés : le jeudi 8 Août 2019
- Vérifications administratives le samedi 10 Août 2019 de 10h00 à 16h30 et le dimanche 11 Août 2019 de 7h à 8h
- Vérifications techniques le samedi 10 Août 2019 de 10h30 à 17h00 et le dimanche 11 Août 2019 de 7h00 à 8h30,
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 11 Août 2019 à 9h00 au parc départ
- **Essais non chronométrés : Le samedi 10 Août de 15h00 à 19h00 et le dimanche 11 Août 2019 de 8h00 à 9h15, elles seront pointées.**
(Seul, sont admis aux essais libres, les concurrents ayant passés aux vérifications administratives et techniques)
- **Essais chronométrés le dimanche 11 Août de 9h30 à 11h00**
- Briefing des pilotes écrit remis a l'administratif.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11h00

- **Course :**
1^{re} montée le dimanche 11 Août de 11h30 à 13h30
2^{eme} montée le dimanche 11 Août de 13h45 à 15h45
3^{eme} montée le dimanche 11 Août de 16h00 à 18h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage. **DOUBLE MONTE AUTORISEES.**

- Affichage des résultats provisoires 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé
- Podium le dimanche 11 Août à 18h45
- Remise des prix le dimanche 11 Août à 18h45
- Les concurrents pourront retirer les coupes correspondantes à leurs récompenses ainsi que le Palmarès le dimanche 11 Août au Podium. (les chèques seront envoyés dans la semaine suivant l'épreuve)
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le samedi 10 Août à 09h30
Réunion 2 : le dimanche 11 Août à 8h30
Les réunions suivantes seront fixées par le président du collège

1.3P. Vérifications :

- Vérifications administratives a FONCINE LE le samedi 10 Août 2019 de 10h00 à 16h30 et le dimanche 11 Août de 7h à 8h.
- Vérifications techniques a FONCINE LE BAS , le samedi 10 Août 2019 de 10h30 à 17h00 et le dimanche 11 Août 2019 de 7h15 à 8h30.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOUVERET à Foncine le Bas. Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC)

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 17h00 le samedi 10 Août et à 8h30 le dimanche 11 Août 2019.
- A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 11 Août à 9h00

Pesage des voitures : libres - lieu : contrôle technique.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA JURA - Chez Melle Pauline ROSSIER – 5 rue de la Nue – 25270 LEVIER
Tel : 06.88.11.23.47

Jusqu'au **lundi 05 Août 2019 à minuit**

Les frais de participation sont fixés à **150€ avec publicité (300€ sans la publicité optionnelle)**
130€ pour les licenciés ASA Jura.
140€ Engagements groupés (X 5).

- Les concurrents désirant un titre de participation T P R S (E) à la journée (monoplace et groupe C exclus) devront impérativement en faire la demande accompagnée d'une attestation médicale de non contre-indication à la pratique du Sport Automobile et de son règlement soit 53 € + 25 € de cotisation ASA au plus tard : le **05 Août 2019 à minuit** dans la limite des places disponibles à :

ASA JURA - Chez Melle Pauline ROSSIER – 5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés d'un chèque de participation

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 120. DOUBLE MONTE AUTORISEES.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.2.7. Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : **105 dB A maxi**

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi**

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.

Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.

Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

4.3P. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms

4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms. La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. **Parcours :**

La Course de Côte des Monts du Jura emprunte le parcours suivant: sur la D 62 entre le X de la D437 / D 62 à FONCINE le BAS et Les Monnets Commune de FORT du PLASNE.

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 50m après le carrefour de la D 17 et de la D127 sur la D 17.

Arrivée : 500 m avant l'entrée du lieu-dit Les Monnets

Pente moyenne : 7%

Longueur du parcours : 1650 m

Modalités de retour au départ : par la route de la course

Parc départ : sur D437, après le carrefour D437 / D 62 direction Les Planches en Montagne

Parc arrivée : sur D62 avant Les Monnets

6.2P. **Route de Course :**

voir plan de la course joint.

6.3P. **File de départ :**

File de départ : D437

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. **Signalisation :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. **Parc Concurrent :**

Les parcs concurrents seront situés dans sur la D437 sur 800 m à partir du X D437/D 62 direction Les Planches en Montagne.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le samedi 10 Août

Les remorques devront être garées sur le lieu indiqué par l'organisateur le jour de l'épreuve

6.6P. **Parc Fermé Final :**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D 17 (parcours de la Côte) vers le départ à FONCINE le BAS.

6.7P. **Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : carrefour D437 / D 62
- pendant les essais et la course au parc d'arrivée : Place de FONCINE le BAS
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Place de FONCINE le BAS

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. **Permanence :**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à :

Place de FONCINE le BAS de 9h00 à 19h00 le samedi 10 Août et de 7h00 à 20h00 le dimanche 11 Août 2019.

Téléphone permanence n° 06 79 77 39 35

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de Champagnole

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. **Conférence aux pilotes (briefing) :**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc concurrent le dimanche 10 Août à 11h15

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. **Course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ : horloge

7.4P. **Echauffement des pneumatiques :**

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : **NON AUTORISEE**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Courses de Côte comptant pour la Coupe de France :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix : 5 premiers du scratch, groupe, classe et classement dames récompensés (en fonction du nombre de partants)

➔ Prix cumulables

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve

SCRATCH		GROUPE			PARTANTS	CLASSE					DAME
1 ^{er}	150€+1c	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	
2 ^{ème}	120€+1c	40 €			1 à 3	75€ + 1c					1 ^{ère} : 70€+1 c 2 ^{ème} : 1 c
3 ^{ème}	100€+1c	50 €	30 €		4 à 6	110€+1c	60€+1c				1 ^{ère} : 80€+1c 2 ^{ème} : 30€+1c
4 ^{ème}	70€+1c	60 €	40 €	20 €	7 à 9	130€+1c	80€+ 1c	50€+1c			
5 ^{ème}	40€+1c	70 €	50 €	30 €	10 et +	150 E+1c	90€+1c	60€+1c	40€	20€	

10.3P. Coupes :

➔ Coupes non cumulables

Une coupe récompensera également des commissaires désignés par le sort.

10.4P. Podium, Remise des Prix et Coupes :

La remise des coupes aura lieu au Podium situé aux Planches en Montagnes le dimanche 11 Août à 18h45 ou en cas de mauvais temps, à la salle des fêtes des Planches-en-Montagne.